



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2023

13-16 juin 2023\*

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2023, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2023, Supplément n° 14 (E/2023/34/Rev.1-E/ICEF/2023/7)*.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session . . . . .	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux . . . . .	3
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF . . . . .	3
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	5
A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022 . . . . .	5
B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF . . . . .	7
C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres . . . . .	10
D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	11
a) Descriptifs de programme de pays . . . . .	11
b) Prorogation de programmes de pays en cours . . . . .	11
E. Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles . . . . .	11
F. Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité. . . . .	12
G. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration . . . . .	14
H. Projet de révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF . . . . .	16
I. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration . . . . .	17
J. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration . . . . .	19
K. Évaluation préliminaire de la mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale et réponse orale de l'administration. . . . .	20
L. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement . . . . .	21
M. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022 . . . . .	22
N. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF . . . . .	23
O. Questions diverses . . . . .	24
P. Adoption des projets de décision. . . . .	24
Q. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration . . . . .	24
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023 . . . . .	26

## **I. Organisation de la session**

### **A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2023/9](#)).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 40 délégations observatrices, dont une organisation intergouvernementale, deux organisations internationales, six organisations non gouvernementales et huit comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur<sup>1</sup>.

### **B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

3. La Présidente a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration et a souhaité la bienvenue à tous les membres et observateurs. Elle a dit qu'elle se réjouissait à la perspective d'échanges engagés, ciblés et constructifs au cours de la session, à mesure que le Conseil d'administration progresserait dans l'examen des 19 points de l'ordre du jour, dont 11 projets de décision. Elle a également insisté sur l'importance de maintenir l'accent sur les droits, la protection et l'amélioration de la vie des enfants et de mettre la politique de côté lors des discussions de la session.
4. La Présidente a résumé les travaux qui attendaient le Conseil en dressant une vue d'ensemble des points à l'ordre du jour. La session s'ouvrirait par l'examen du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022, qui était le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025. Le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF était également à l'ordre du jour. Il tirait la sonnette d'alarme sur le grand nombre d'enfants ayant besoin d'une aide humanitaire et faisait le point sur les efforts déployés par l'UNICEF pour répondre à ces besoins extrêmes. La Présidente a indiqué que le Conseil d'administration serait également informé des travaux de l'UNICEF sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que sur la culture institutionnelle et la diversité.
5. La Présidente a souligné que le deuxième jour de la session, le Conseil d'administration se concentrerait sur les activités d'évaluation, d'audit et de contrôle, y compris le projet de révision de la politique d'évaluation, qui a été diffusé avant sa présentation pour adoption lors de la deuxième session ordinaire en septembre. Elle a exhorté les membres du Conseil d'administration à participer à la dernière mouture de la politique d'évaluation avant son adoption, notant que la fonction d'évaluation était une fonction très importante non seulement pour l'UNICEF, mais aussi pour la fonction de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration.
6. La Présidente a également invité les membres du Conseil à accorder une attention particulière au point de l'ordre du jour relatif à l'évaluation préliminaire de l'instrument de la Banque mondiale, faisant remarquer que cet instrument novateur pourrait inspirer d'autres organismes des Nations Unies et que le Conseil d'administration pourrait, à un moment ou à un autre, être amené à décider de son maintien. Elle a également évoqué le rapport annuel sur l'application du Plan d'action

---

<sup>1</sup> Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations non gouvernementales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 42 et de 7 après l'annonce faite par le Secrétaire.

2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, qui dresse un état des lieux des travaux menés par l'UNICEF en vue de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes.

7. La Présidente a remercié les coprésidents de la session pour leur soutien et a remercié à l'avance tous les participants pour leur participation active.

8. La Directrice générale a remercié le Bureau pour son soutien et la Présidente pour la constance avec laquelle elle a dirigé l'UNICEF. Elle a présenté certaines des décisions importantes qui attendaient le Conseil d'administration et a mis en lumière les principaux sujets de discussion. Elle a souligné l'importance d'atteindre les objectifs de développement durable, mais a averti que des décennies de progrès étaient en train d'être battues en brèche alors que 2030 arrivait à grands pas. Elle a rappelé que l'essentiel était de placer les droits et le bien-être des enfants au cœur de l'action menée collectivement pour atteindre les objectifs de développement durable.

9. La Directrice générale a insisté sur la nécessité d'obtenir, lors des sommets, de véritables engagements politiques pour donner la priorité aux enfants, en particulier aux plus vulnérables, dans les efforts de relèvement en cours liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au renforcement des services sociaux. Elle a relevé qu'il faudrait s'attaquer à tous les problèmes auxquels sont confrontés les enfants, y compris les changements climatiques, pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a résumé les risques liés au climat auxquels les enfants sont confrontés et a souligné la nécessité pour l'UNICEF d'atténuer les dommages, d'assurer la sécurité des enfants et de les aider à s'adapter à un monde en proie aux changements climatiques. Elle a exprimé l'espoir que les prochains sommets climatiques reconnaissent les enfants comme une population vulnérable prioritaire et que les dirigeantes et dirigeants tiennent leur engagement de doubler le financement de l'adaptation d'ici à 2025, en mettant l'accent sur les enfants et les communautés.

10. La Directrice générale a exposé la riposte de l'UNICEF à la crise sanitaire et nutritionnelle et a souligné les efforts déployés par l'organisation pour renforcer les systèmes de protection sociale afin de prévenir la malnutrition. Elle a notamment salué les efforts des agents de santé communautaires et souligné l'importance des programmes de santé communautaire.

11. La Directrice générale a également souligné les efforts de l'UNICEF pour atteindre les adolescentes, actrices du changement de demain, ainsi que les groupes d'enfants vulnérables, y compris les enfants en situation de handicap. Elle a exposé les multiples crises humanitaires qui touchent les enfants et a résumé les efforts de l'UNICEF pour aider les enfants dans le besoin. Elle a qualifié les résultats de solides mais insuffisants et a ajouté que pour atteindre tous les enfants dans le besoin, il faudrait un engagement, une action et un financement bien plus importants de la part des gouvernements et de la communauté internationale.

12. La Directrice générale a également mis l'accent sur l'importance des ressources de base dans tous les domaines d'activité de l'UNICEF. Elle s'est inquiétée de la part décroissante de ces ressources, notant qu'elles avaient à peine représenté 14 % des recettes globales de l'UNICEF en 2022, ce qui, selon elle, devrait alarmer tous les membres du Conseil d'administration. Elle a présenté les mesures prises par l'UNICEF pour améliorer l'organisation et a décrit l'engagement actuel de l'UNICEF dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

13. La Directrice générale a réitéré la nécessité de placer les enfants au cœur de l'accélération des objectifs de développement durable et de redoubler d'efforts pour créer un monde digne des enfants. Elle a salué les membres du conseil d'administration, qu'ils soient nouveaux ou de retour, et a remercié chaleureusement

les membres sortants. En guise de conclusion, elle a remercié une nouvelle fois toutes les participantes et tous les participants pour leur contribution active, qu'elle a qualifiée d'incroyablement utile et importante.

## II. Délibérations du Conseil d'administration

### A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022

14. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a introduit et présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/10), qui couvrait la première année du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025.

15. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté aux délégations le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2023/11).

16. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice générale pour le rapport, ont salué le Plan stratégique pour la période 2022-2025 et son accent sur les changements systémiques au niveau des réalisations, et ont salué les résultats et les efforts de l'UNICEF en faveur de la protection des enfants et de leurs droits. De nombreuses délégations se sont également engagées à poursuivre leur soutien à l'UNICEF et à ses interventions, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. En réponse, la Directrice générale a remercié les délégués pour leurs contributions, a salué les efforts et les engagements collectifs mondiaux et a souligné la nécessité de saisir les opportunités de mettre en œuvre un changement systémique et durable.

17. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le temps était compté pour atteindre les 17 objectifs de développement durable, que les cibles n'étaient pas atteintes et que les enfants subissaient de plein fouet les conséquences de cet échec. En réponse, la Directrice générale a préconisé davantage de ressources et d'efforts pour atteindre les objectifs et a mis l'accent sur diverses questions urgentes, notamment la prévention de l'émaciation sévère et d'autres formes de malnutrition.

18. De nombreuses délégations ont appelé à une intensification des efforts pour réaliser collectivement les objectifs de développement durable, en particulier pour les enfants. Les délégations ont souligné l'importance des sommets à venir pour stimuler l'engagement politique en faveur du bien-être des enfants, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable – également connu sous le nom de Sommet sur les objectifs de développement durable – et le Sommet de l'avenir.

19. Diverses délégations ont souligné l'impact néfaste des changements climatiques sur les enfants et ont reconnu l'importance du travail de l'UNICEF dans ce domaine. Une délégation a appelé à prendre des mesures décisives avant le sommet sur l'ambition climatique et la COP28, tandis qu'une autre a insisté sur l'intégration de la sensibilisation aux questions climatiques dans les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La Directrice générale a souligné l'urgence de s'attaquer aux conséquences des changements climatiques pour les enfants.

20. Une délégation a rappelé sa propre contribution au financement des activités de base de l'UNICEF et a appelé les autres à prendre des engagements similaires afin d'augmenter la part des ressources de base dans le total des recettes. Elle a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF entendait localiser son approche en termes d'atténuation des répercussions des crises sur les enfants, et a demandé à l'UNICEF de préciser la manière dont l'organisation envisageait les partenariats, en

particulier au niveau local. Mettant en avant l'Initiative pour le développement mondial, une autre délégation s'est félicitée de la mise en place de partenariats plus solides, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Directrice générale a fait valoir l'importance des partenariats au sein du système des Nations Unies, avec le secteur privé et avec d'autres entités à travers le monde, afin d'amplifier les résultats obtenus par l'UNICEF.

21. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF pour son rôle dans la santé mondiale, et plus particulièrement dans les campagnes de vaccination et la lutte contre la pandémie. Une délégation a souligné l'importance de la coopération de l'UNICEF avec les partenaires multilatéraux et a appelé au renforcement de l'architecture mondiale des soins de santé. En réponse, la Directrice générale a insisté sur l'importance de la vaccination des enfants.

22. De multiples délégations ont exprimé leur soutien et leur intérêt envers les stratégies visant à réduire la fracture numérique. Une délégation a demandé comment l'UNICEF s'assurerait que tous les enfants aient accès aux ressources d'apprentissage, et notamment aux technologies numériques. En réponse, la Directrice générale a mis en avant plusieurs projets de l'UNICEF visant à améliorer la connectivité et l'accessibilité numériques. Elle s'est montrée ouverte à l'utilisation d'idées et de ressources nouvelles pour combler le fossé numérique.

23. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude et leur solidarité à l'égard des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine et des personnes se trouvant dans d'autres situations de fragilité dans le monde. Les délégations se sont dites alarmées par la vulnérabilité des enfants et ont salué les efforts de l'UNICEF pour répondre aux besoins des jeunes dans ces contextes. Elles ont mis en lumière les efforts nationaux visant à faire respecter les droits de l'enfant et ont rappelé le rôle essentiel de la responsabilité collective pour relever les défis mondiaux auxquels sont confrontés les enfants.

24. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'aide humanitaire, certaines appelant la communauté internationale à soutenir les efforts de l'UNICEF en vue d'un avenir plus durable pour les enfants du monde entier. S'agissant du lien entre l'action humanitaire et le développement, une délégation s'est enquis des efforts déployés par l'UNICEF pour articuler les programmes humanitaires et les programmes de développement afin de remplir le double mandat de l'organisation, tandis qu'une autre délégation a souligné l'importance de maintenir l'équilibre dans ce double mandat.

25. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour ses efforts de lutte contre les disparités de genre et d'intégration de l'égalité des genres dans les évaluations, mais ont souligné la nécessité de faire encore mieux en matière de promotion de l'égalité des genres et de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Une délégation a salué les progrès de l'UNICEF dans la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres, et a désigné la santé mentale et le soutien psychosocial comme un domaine nécessitant davantage d'attention. La Directrice générale a reconnu l'importance vitale de la santé mentale et s'est engagée à défendre la santé mentale et le bien-être des enfants et des adolescents.

26. Un groupe de délégations a invité l'UNICEF à accorder davantage d'attention à l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à la technologie, la protection, la santé et la nutrition des filles, ainsi qu'à maintenir son engagement à mettre fin aux pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants. Le groupe a encouragé l'UNICEF à continuer de rendre compte de ses meilleures pratiques, des enseignements tirés, des lacunes et des défis, afin de permettre au Conseil d'administration de donner de meilleures orientations. En réponse aux contributions sur l'éducation, la Directrice

générale a insisté sur la nécessité de remettre l'apprentissage fondamental sur les rails.

27. Un autre groupe de délégations a souligné la nécessité d'investir davantage dans les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale pour garantir à chaque enfant une chance égale dans la vie et aider l'Afrique à réaliser pleinement le potentiel de son dividende démographique. Le groupe a appelé à redoubler d'efforts pour donner la priorité aux enfants et allouer des ressources pour relancer les progrès ; explorer des solutions nouvelles, durables et innovantes aux changements climatiques ; donner la priorité au financement de l'adaptation et allouer des ressources pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

28. Les délégations ont félicité le personnel de l'UNICEF pour l'aide vitale qu'il apporte dans le monde entier. Appelant à redoubler d'efforts pour créer un environnement sûr pour les enfants partout dans le monde, les délégations ont exprimé leur inquiétude face à l'aggravation de la situation humanitaire et à la multitude de crises. En réponse, la Directrice générale a réitéré l'engagement de l'UNICEF envers tous les enfants, partout dans le monde, et a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF sur le terrain, en soulignant la satisfaction de voir les enfants bénéficier de leur travail.

29. De nombreuses délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer d'œuvrer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Une délégation a souligné la nécessité pour l'UNICEF de renforcer sa collaboration avec les coordinateurs résidents et coordonnatrices résidentes dans le cadre du processus de réforme.

30. Nombre de délégations ont encouragé l'UNICEF à se concentrer sur la communication des données, un groupe de délégations sollicitant spécifiquement davantage d'informations sur les efforts conjoints des Nations Unies, leurs effets, le renforcement des systèmes et les questions intersectorielles. Ce groupe a exhorté l'UNICEF à se préparer à une analyse des résultats et des progrès sur l'ensemble de la période 2022-2025 et a souligné l'importance d'une communication et d'une reddition de comptes transparentes en temps voulu. En réponse, la Directrice générale a insisté sur la valeur des données et de la communication dans le suivi des progrès et l'amélioration des réalisations. Elle a fait valoir la nécessité d'améliorer la collecte et la cohérence des données et a souligné le travail de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi et du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF en matière d'apprentissage et d'échange d'informations à l'échelle mondiale. Elle a également rappelé l'importance capitale de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

31. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir des politiques favorables à la famille (compétences parentales, congé de maternité et congé parental, soutien à l'allaitement maternel, services de garde d'enfants et allocations familiales). La Directrice exécutive a souligné l'importance de l'éducation et a évoqué l'intersection entre les questions de genre et les responsabilités en matière de soins.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/6 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

33. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'action



humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2023/14), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence en a présenté un aperçu.

34. De nombreuses délégations ont salué l'action humanitaire de l'UNICEF en 2022. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son travail auprès des communautés déplacées et ont souligné l'importance de son expérience en matière de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des crises humanitaires. Plusieurs délégations ont insisté sur les situations d'urgence humanitaire dans leurs pays respectifs et ont décrit les interventions qu'elles ont mises en œuvre.

35. Nombre de délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux problèmes multidimensionnels posés par l'augmentation du nombre, de l'ampleur et de la gravité des situations d'urgence, et quant à leurs répercussions sur les personnes dans le besoin et sur le système humanitaire lui-même. Elles se sont engagées à soutenir l'UNICEF dans l'accomplissement de son mandat et ont appelé à renforcer l'appui aux interventions humanitaires. Une délégation a demandé comment l'UNICEF pouvait stimuler les activités d'aide humanitaire en coopérant avec les réseaux de bénévoles locaux. Une autre délégation a indiqué que le plan d'accélération 2022-2023 « No Time to Waste » (Pas de temps à perdre) devrait faire partie intégrante du plan d'action mis en place par l'UNICEF pour faire face aux multiples crises.

36. Plusieurs délégations ont salué le renforcement de l'accent mis par l'UNICEF sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. Une délégation a appelé à un renforcement du soutien technique et à une généralisation des mécanismes de retour d'information. Une autre a demandé comment l'UNICEF veillerait à ce que sa programmation intègre systématiquement la responsabilité à l'égard des populations touchées. Une délégation a souligné la nécessité de documenter les violations des droits de l'enfant et de veiller à ce que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes, et une autre a demandé à l'UNICEF d'intensifier la collecte et l'analyse de données, en particulier dans le cadre de la préparation aux catastrophes.

37. De nombreuses délégations ont appelé à des solutions durables à long terme aux catastrophes climatiques et à une meilleure cohérence et complémentarité des programmes humanitaires et des programmes de développement, afin de répondre aux besoins à court et à long terme.

38. Plusieurs délégations ont salué les efforts de l'UNICEF en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont réitéré leur tolérance zéro à cet égard et ont encouragé la mise en place de mécanismes adaptés au niveau local pour soutenir le signalement et le suivi dans le cadre d'une approche axée sur les personnes rescapées. Une délégation a salué le fait que l'UNICEF ait pour priorité institutionnelle de promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion dans les mesures de préparation, d'intervention humanitaire et de relèvement. Un autre a fait observer que les droits des filles et des femmes devaient être au cœur de toutes les interventions humanitaires. En réponse, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion des personnes handicapées.

39. Une délégation a exprimé l'espoir que l'UNICEF explore activement les canaux de financement et encourage les principaux donateurs à augmenter le pourcentage des ressources de base et à combler le déficit de financement de l'aide humanitaire. Cette délégation a déclaré que l'UNICEF devrait prêter attention à l'allocation des ressources et fournir davantage de ressources aux victimes de crises prolongées et sous-financées afin de leur permettre de gagner leur vie et de se développer. Une autre délégation a souligné l'importance de mieux faire connaître les donateurs et



d'accorder aux principaux bailleurs de fonds l'attention qu'ils méritent afin d'encourager les autres à fournir un financement de meilleure qualité. Une délégation a demandé des mises à jour orales plus régulières, notamment sur le travail humanitaire de l'UNICEF et les dernières activités menées en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial.

40. De nombreuses délégations ont salué les efforts de localisation de l'UNICEF et ont relevé les avancées sur les frais généraux, y compris la réalisation de l'objectif du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) consistant à allouer 25 % du financement aux acteurs locaux. Une délégation a demandé des efforts accrus et une approche plus holistique de la localisation, ainsi qu'une communication plus régulière et plus ouverte sur les progrès réalisés en matière d'adaptation aux réalités locales, la localisation devenant une question transversale dans les évaluations. Une autre délégation a demandé une mise à jour de la note technique sur la localisation. Compte tenu de l'augmentation exponentielle des besoins et de l'accroissement du déficit de financement, une délégation a exhorté à se concentrer davantage sur des objectifs, des priorités et des approches communs en plaçant les personnes au cœur des opérations. Le Directeur a convenu d'œuvrer à une communication plus régulière sur la localisation et a indiqué que l'UNICEF avait élaboré et finalisé sa stratégie de localisation en mettant l'accent sur la coopération et le renforcement des capacités. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a souligné l'importance de la localisation et a ajouté que les prochaines étapes devraient porter sur le transfert de capacités et l'autonomisation des organisations locales.

41. Un grand nombre de délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et ont exprimé le souhait de voir cette approche se déployer plus largement. Une délégation a préconisé de refléter clairement cette articulation dans tous les programmes et plans de pays et a demandé comment l'UNICEF entendait poursuivre la mise en œuvre de cette articulation au niveau national. Plusieurs délégations ont demandé comment l'UNICEF conciliait et gérait ses priorités compte tenu de l'augmentation des besoins et de la diminution des fonds, par exemple en intensifiant ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides tout en préservant son mandat consistant à sauver des vies. Le Directeur général adjoint a affirmé qu'il était essentiel d'investir dans les systèmes locaux au niveau décentralisé entre les crises. Il a décrit l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix comme l'occasion de prendre de l'avance, en investissant dans des systèmes capables de résister aux chocs.

42. Plusieurs délégations ont noté les progrès réalisés par l'UNICEF dans son rôle de chef ou co-chef de file de groupe thématique (cluster) et ont encouragé l'organisation à concentrer ses efforts au niveau interorganisations. Une délégation a demandé quand les orientations du Comité permanent interorganisations sur les clusters seraient mises à jour. Une délégation a exprimé le souhait que l'UNICEF donne la priorité aux travaux des groupes thématiques et veille à ce que ces derniers soient dûment dotés en personnel. Une autre délégation a encouragé la mise en place d'un dialogue systématique avec les institutions financières internationales et la poursuite de la participation au Cadre commun d'analyse intersectorielle, en partageant davantage les méthodologies spécifiques aux secteurs et aux clusters.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/7 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

### **C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres**

44. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres (E/ICEF/2023/15), puis la Directrice associée pour l'égalité des genres du Groupe des programmes en a présenté un aperçu.

45. Un groupe de délégations a évoqué le tableau général peu reluisant de l'égalité des genres. Il a souligné l'importance des programmes de l'UNICEF en faveur de l'égalité des genres et a félicité l'équipe chargée de la problématique femmes-hommes pour ses efforts inlassables et les résultats impressionnants qu'elle a obtenus compte tenu d'un contexte difficile. Le groupe a demandé que davantage soit fait, en particulier pour les filles non scolarisées et les autres groupes défavorisés. Il a souligné la nécessité d'intensifier l'interconnexion des programmes et l'importance de la stratégie de programme de l'UNICEF à l'intention des adolescentes. Le groupe de délégations a demandé un complément d'information, notamment sur la date à laquelle l'UNICEF comptait atteindre le seuil institutionnel de 15 % de dépenses consacrées à l'égalité des genres, sur la façon d'accroître le financement thématique en faveur de l'égalité des genres et sur la manière dont l'UNICEF parvenait à exécuter des programmes porteurs de transformation en matière d'égalité des genres dans des pays en recul tels que l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. En réponse, la Directrice associée pour l'égalité des genres du Groupe des programmes a indiqué que l'objectif de 15 % des dépenses devait être atteint d'ici à 2025 (notant qu'il l'avait déjà été selon la formule précédente). Elle a mis en avant plusieurs programmes conjoints actifs, notamment sur l'élimination du mariage des enfants et de la violence fondée sur le genre, les programmes « cash plus », le renforcement de la résilience et le maintien d'espaces sûrs et de services essentiels pour les femmes et les enfants dans des pays tels que l'Afghanistan.

46. Une délégation a fait observer que fin 2022, seul un quart des bureaux de pays avaient élaboré des plans d'action en matière de genre. Elle souhaitait comprendre pourquoi la participation des organisations dirigées par des femmes et des filles avait augmenté et comment les efforts d'atténuation des risques de violence fondée sur le genre avaient été mis en œuvre. Elle a également demandé comment l'UNICEF renforçait sa réponse aux mariages d'enfants, aux mariages précoces, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines, et a demandé que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes soient incluses dans les plans d'action sur l'égalité des genres. Une autre délégation a souhaité obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'UNICEF travaillait avec les organisations de femmes en tant que partenaires stratégiques. En réponse, la Directrice associée a souligné les efforts déployés pour travailler avec les filles vulnérables et a expliqué comment l'UNICEF formait des partenariats stratégiques avec des organisations dirigées par des femmes et des filles. Elle a rappelé que l'UNICEF s'était fixé pour objectif d'établir 10 % puis 15 % de ses partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et des filles (contre 5 % actuellement) au cours des deux prochaines années, tout en signalant les modalités à appliquer aux partenariats avec des consortiums d'organisations dirigées par des femmes et des filles pour respecter les normes en matière de risque fiduciaire.

47. Une délégation a décrit la pression exercée par les sanctions sur son pays, a expliqué que les enfants atteints de maladies rares n'avaient pas accès aux médicaments dont ils avaient besoin et a demandé à l'UNICEF de leur venir en aide. En réponse, le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que tous les biens et fournitures humanitaires ne faisaient pas l'objet de sanctions et s'est dit prêt à discuter de toute question relative aux besoins des enfants.

## **D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Descriptifs de programme de pays**

48. Le Conseil a examiné le descriptif de programme de pays pour le Chili ([E/ICEF/2023/P/L.16](#)).

49. Dans ses remarques liminaires, le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a donné un aperçu de la situation socioéconomique du Chili et a décrit quelques-unes des difficultés auxquelles le pays est confronté et la manière dont elles touchent de manière disproportionnée les enfants.

50. La délégation du Chili a résumé le processus et les méthodes qui ont conduit au nouveau programme de pays pour la période 2023-2026 et a exposé les priorités stratégiques du Chili, soulignant son soutien aux objectifs et aux systèmes des Nations Unies.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/8 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe).

### **b) Prorogation de programmes de pays en cours**

52. La Présidente a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci avait été informé de la prorogation des descriptifs de programme de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2023/P/L.17](#). Il s'agissait de prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Cambodge et les Philippines et d'une prorogation d'un an du programme de pays pour la Namibie, ainsi que d'une prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an.

53. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/9 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **E. Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles**

54. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ([E/ICEF/2023/12](#)), puis la Conseillère principale par intérim du Bureau de la protection en a donné un aperçu.

55. De nombreuses délégations ont salué les efforts et les réalisations de l'UNICEF à cet égard. Les délégations ont encouragé à poursuivre la collaboration à l'échelle du système pour assurer le suivi de la question et en faire une priorité. Un groupe de délégations a souligné l'importance de maintenir un dialogue constructif et s'est félicité de la poursuite de l'évaluation stratégique des efforts et des résultats de l'UNICEF, y compris d'un formulaire de présentation des rapports compilant des mesures provenant de sources multiples et présentant les progrès réalisés d'une année sur l'autre. Le groupe a également encouragé l'UNICEF à améliorer les connaissances des communautés en matière de signalement des incidents.

56. Une délégation s'est félicitée des précisions apportées sur la dotation en personnel des bureaux de pays pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et a encouragé l'échange d'informations avec l'ensemble des acteurs humanitaires. La délégation s'est également félicitée de la création du poste de responsable du contrôle des risques, a déclaré attendre avec impatience la publication de la nouvelle Politique pour la sauvegarde en 2023 et a demandé davantage

d'informations sur la stratégie de création d'un groupe permanent d'enquêteurs au niveau national. La Conseillère principale par intérim du Bureau de la protection a accueilli avec intérêt la suggestion d'établir des rapports annuels et a esquissé des plans visant à améliorer et à mesurer la compréhension et la perception du personnel.

57. Plusieurs délégations ont réitéré leur tolérance zéro à l'égard de l'inaction et ont souligné que les efforts de protection devaient être holistiques, collectifs et coopératifs. Les délégations ont accueilli favorablement ClearCheck et ont encouragé l'utilisation du système de divulgation des fautes professionnelles. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait de remédier au fait que le personnel n'était pas à l'aise pour signaler les fautes sexuelles et craignait des représailles. La Conseillère principale par intérim a déclaré que la protection devait imprégner tous les programmes et toutes les opérations et devenir un élément de la culture organisationnelle qui guide en permanence les décisions du personnel. Elle a expliqué comment l'UNICEF renforçait le système ainsi que la détection et le signalement des risques liés à la protection, les indicateurs la confortant dans l'idée que des progrès ont été accomplis.

58. Plusieurs délégations ont salué les efforts continus de l'UNICEF pour renforcer les capacités des partenaires de réalisation et ont posé des questions sur les mesures de sauvegarde des partenaires et sur la manière dont l'UNICEF entendait partager les risques plutôt que de les déléguer, en particulier avec les organisations non gouvernementales locales partenaires. La Conseillère principale par intérim a noté que la majorité des partenaires évalués par l'UNICEF présentaient un risque faible et une capacité élevée, et a ajouté que le renforcement des capacités était un processus continu visant à renforcer la capacité collective à atténuer et à prévenir les risques.

59. Une délégation a demandé si les ressources humaines et financières allouées étaient suffisantes, compte tenu du nombre de rapports et des retombées des allégations. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné l'importance d'un financement durable et a annoncé qu'il manquait 50 millions de dollars pour garantir l'institutionnalisation et la poursuite des investissements dans le domaine de la sauvegarde, en particulier dans les zones à haut risque.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/10 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **F. Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité**

61. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur la culture institutionnelle et la diversité ([E/ICEF/2023/13](#)), puis la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle en a présenté un aperçu.

62. De multiples délégations ont remercié l'UNICEF pour cet exposé et pour ses efforts proactifs en vue de créer une culture fondée sur les valeurs qui reflète la diversité des enfants que l'UNICEF sert, ainsi que pour le rôle de premier plan que joue l'UNICEF dans le système des Nations Unies en tant que coprésident du groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion du Comité de haut niveau sur la gestion.

63. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour recueillir des données et des éléments probants sur la culture organisationnelle et la diversité, l'équité et l'inclusion. Une délégation a estimé qu'il serait utile de ventiler les principaux résultats par genre, compte tenu notamment du fait que les femmes

interrogées déclaraient avoir moins confiance dans la haute direction et dans les normes de conduite.

64. Un groupe de délégations a posé des questions sur la Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF et sur le nouveau groupe consultatif sur la diversité, l'équité et l'inclusion. S'agissant de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap, la Conseillère principale a indiqué que des plans d'action étaient en cours d'élaboration. Elle a ensuite précisé l'approche et le rôle du groupe consultatif.

65. De nombreuses délégations ont salué le soutien apporté par l'UNICEF aux initiatives d'employés visant à contribuer à l'inclusion. Les délégations ont demandé des mesures supplémentaires dans divers domaines, notamment en ce qui concerne la sécurité psychologique et la confiance ressenties par le personnel ; la discrimination ; les mécanismes de retour d'information, le soutien et la responsabilisation des membres du personnel dont le travail ne donne pas satisfaction ; la surreprésentation des femmes parmi les démissionnaires ; le faible nombre de signalements de cas de harcèlement sexuel ; et la perception d'un manque d'action en réponse au Sondage mondial du personnel. Une délégation a également posé des questions sur la stratégie de l'UNICEF visant à appliquer les sciences du comportement au changement de culture et sur la manière dont l'organisation prévoyait de suivre et d'évaluer les mesures prises à la suite du Sondage mondial du personnel. En réponse, la Conseillère principale a mis en exergue les travaux sur les changements politiques et systémiques, a insisté sur la priorité accordée par la suite aux changements de comportement individuels et a décrit la manière dont l'UNICEF élargissait son approche de la diversité pour y inclure des questions telles que le handicap, l'âge ou la diversité générationnelle. Elle a présenté les mesures prises pour donner suite au Sondage mondial du personnel et a souligné que les bureaux avaient été encouragés à inclure la culture du lieu de travail parmi les priorités de leurs plans de gestion de bureaux afin qu'elle ne soit pas une réflexion après coup. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné l'importance des femmes dans les lieux d'affectation d'urgence et a déclaré que l'organisation s'attaquait à la question de la démission des femmes sur de multiples fronts, notamment en perfectionnant les politiques favorables à la famille et en rendant les affectations plus attrayantes.

66. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait référence à l'audit de l'UNICEF sur la gestion de la performance, une première dans le système des Nations Unies, et à l'évaluation à venir de la gestion des ressources humaines, notant que ces exercices fourniraient de nouvelles informations précieuses. La Directrice générale adjointe et la Conseillère principale ont toutes deux évoqué la question de la sécurité psychologique et la manière dont l'UNICEF s'engageait à la faciliter et à la renforcer.

67. Une délégation a demandé comment l'UNICEF intégrait ses valeurs et principes dans l'évaluation des performances du personnel, mettait en pratique ses nouvelles politiques en matière de prestation de soins et prévoyait de financer ses objectifs ambitieux en matière de diversité. En réponse, la Conseillère principale a noté que l'UNICEF s'efforçait d'atteindre les objectifs fixés, notamment en menant une action proactive auprès des groupes sous-représentés, en recourant à des modalités telles que le programme des Volontaires des Nations Unies ou les stages et en établissant des partenariats novateurs et créatifs afin que le coût ne soit pas un obstacle au progrès.

68. Une délégation a demandé quels étaient les principaux défis rencontrés par l'UNICEF dans l'exécution de ses politiques et s'il existait une évaluation de la manière de parvenir à une synergie avec les politiques nationales. En réponse, la Conseillère principale a mis l'accent sur la nature décentralisée de l'UNICEF, où les sondages du personnel et les réunions des équipes de gestion régionales, mondiales

et de pays ont permis de coordonner et d'appliquer de manière cohérente les mesures prises par les différents bureaux de l'UNICEF.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/11 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **G. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

### **Rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration**

70. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2023/18), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/19).

71. De nombreuses délégations ont salué les avancées décrites dans le rapport annuel, notamment l'augmentation du nombre d'évaluations, l'élargissement de leur champ d'application géographique et la prise en compte de questions transversales. Elles se sont félicitées de l'affinement de l'évaluation-qualité et de l'intention de mener davantage d'évaluations en termes d'impact et de réalisation.

72. Un groupe de délégations a constaté que le nombre d'évaluations portant sur le genre avait augmenté, tout en notant que la qualité globale avait baissé. Il a exhorté l'UNICEF à élargir la portée de l'analyse relative à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Il s'est inquiété de la rapidité, de la portée et de la qualité des réponses de l'administration et a souligné que la direction de l'UNICEF devait répondre de manière adéquate aux conclusions et aux recommandations de l'évaluation. Le groupe s'est également inquiété du retard des évaluations. Le Directeur de l'évaluation a pris acte de ces préoccupations et a invoqué les efforts déployés en Ukraine comme l'une des raisons des retards. Il a souligné que la fonction d'évaluation avait fait le choix stratégique de se concentrer sur l'augmentation des dépenses consacrées au développement des capacités nationales d'évaluation en réponse à un appel du Conseil d'administration, afin de réaliser de réels progrès.

73. De nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'incapacité persistante à atteindre l'objectif de financement de 1 %, y compris le recul de 2022. Elles ont exhorté l'UNICEF à poursuivre ses efforts d'amélioration et à élaborer un plan d'action, et se sont félicitées de la réaffirmation de cet objectif, tout en notant les difficultés rencontrées pour l'atteindre.

74. Une délégation a relevé le travail effectué en 2022 pour donner la priorité au développement de partenariats d'évaluation stratégique, à commencer par une stratégie dédiée. Elle a souligné le fait que l'UNICEF avait envisagé de devenir un partenaire officiel de l'Initiative mondiale pour l'évaluation, entre autres partenariats internationaux. La délégation s'est montrée intéressée par l'évolution de ces efforts et par la valeur ajoutée potentielle des partenariats au service du renforcement des capacités d'évaluation nationales et des activités de synthèse qui étaient en cours d'élaboration en 2023.

75. Nombre de délégations ont souligné la nécessité de ne pas perdre de vue l'utilisation et la facilité d'utilisation lors de l'élargissement de la gamme des produits d'évaluation. Elles ont également demandé à l'UNICEF de renouveler son engagement à combler les lacunes en matière de données probantes sur les priorités opérationnelles et à répondre aux questions qui améliorent concrètement le travail sur le terrain.



76. Un groupe de délégations a demandé pourquoi seulement 70 % des dépenses déclarées au titre des évaluations étaient directement consacrées à ces évaluations. En réponse, le Directeur de l'évaluation a expliqué qu'il y avait un manque de clarté sur ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet d'une évaluation, ainsi qu'un manque d'orientation sur la manière de catégoriser les activités individuelles. Le Directeur a signalé que les dépenses d'évaluation pouvaient être engagées à la hâte en fin d'année et qu'elles n'étaient donc pas toujours aussi significatives qu'elles le devraient, un problème que l'UNICEF étudiait.

77. Un groupe de délégations s'est interrogé sur le recul de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les évaluations. Le Directeur a déclaré que les données contenues dans le rapport annuel étaient destinées à servir de point de départ et que la compréhension de ces phénomènes nécessitait un suivi qualitatif approfondi, lequel était actuellement en cours. S'agissant de la moindre prise en compte effective du genre dans les évaluations, il s'est dit convaincu qu'elle était liée à l'augmentation du nombre d'évaluations. L'UNICEF s'est dispersé et cela a eu une incidence sur le niveau d'attention porté à certaines questions cruciales. Le Directeur a ajouté qu'il existait des orientations pour approfondir ces questions et que l'UNICEF s'appuierait sur ses expériences passées et travaillerait avec ses partenaires, y compris les gouvernements, pour examiner les données collectives et œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable.

### **Évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et réponse de l'administration**

78. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation (E/ICEF/2023/20), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/21).

79. De nombreuses délégations ont salué le rapport et la réponse de l'administration, soulignant l'importance de l'évaluation pour tirer des enseignements des réalisations, des innovations et des échecs, et pour susciter le changement. Les délégations ont mis en évidence quelques-unes des principales conclusions de l'évaluation et se sont félicitées du fait que bon nombre de ses recommandations avaient déjà été mises en œuvre.

80. Plusieurs délégations ont relevé une prise en compte inégale du genre et de l'équité et ont exprimé l'espoir que l'UNICEF en tire les leçons et donne la priorité à la responsabilité à l'égard des populations touchées à l'avenir. Une délégation a prié instamment l'UNICEF de renforcer les liens entre l'action humanitaire et les mesures de développement et d'intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'équité dans la planification, l'exécution et le suivi de l'ensemble des interventions d'urgence. Reconnaisant les inégalités dans l'intégration des dimensions de genre et d'équité, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que l'organisation travaillait sur la question et que les progrès étaient en bonne voie.

81. De nombreuses délégations ont déclaré souhaiter obtenir de plus amples informations sur les conclusions relatives au principe mondial de partenariat et de collaboration, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Une délégation a souligné que l'UNICEF avait joué un rôle essentiel qui allait bien au-delà de la fourniture de vaccins dans le cadre de la riposte du secteur de la santé face à la pandémie de COVID-19. Elle a vivement encouragé l'UNICEF à tirer parti de ce rôle pour redynamiser les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ayant trait à la santé. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que les équipes de l'UNICEF travaillaient avec des partenaires extérieurs pour clarifier les attributions en matière de vaccins. Il a ajouté que



l'UNICEF avait avancé plusieurs idées et valeurs, parmi lesquelles son engagement à placer les communautés au cœur de toute intervention. Le Directeur de l'évaluation a noté que l'UNICEF collaborait avec des partenaires des Nations Unies pour évaluer leur soutien aux progrès des gouvernements dans la réalisation des objectifs de développement durable.

82. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait de renforcer les efforts de développement des capacités nationales d'évaluation dans les zones touchées par des situations d'urgence en cours, en s'appuyant sur l'expérience de la pandémie de COVID-19. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF intégrait ses activités de lutte contre la pandémie de COVID-19 (prévention, riposte et préparation), ainsi que ses recommandations connexes, aux efforts déployés par le reste du système des Nations Unies. Elle a également demandé si l'évaluation impliquait une interaction avec les autorités nationales des pays concernés et reflétait leur opinion. En réponse, le Directeur de l'évaluation a évoqué les partenariats d'évaluation étroits entretenus par l'UNICEF avec tous les autres organismes des Nations Unies et a noté que la collecte des données primaires pour l'évaluation de la pandémie de COVID-19 a été effectuée à distance en raison des restrictions de déplacement.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/12 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **H. Projet de révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF**

84. Le Directeur de l'évaluation a présenté le projet de révision de la politique d'évaluation (UNICEF/2023/EB/11).

85. De nombreuses délégations ont salué l'approche progressive et consultative de la fonction d'évaluation de l'UNICEF dans l'élaboration de la politique et l'inclusion des résultats du récent examen par les pairs. Les délégations ont estimé que la fonction d'évaluation était adaptée à sa finalité, mais ont demandé qu'elle continue à progresser dans les domaines où des améliorations sont nécessaires, notamment une plus grande clarté dans la définition, l'objectif et les principes de l'évaluation, les normes de couverture, et l'adéquation et la prévisibilité des ressources humaines et financières. Les délégations ont souligné la nécessité d'une complémentarité entre la fonction d'évaluation et d'autres domaines et ont salué la démarche de recherche de collaboration et de coordination au sein de l'UNICEF et à l'échelle du système.

86. Nombre de délégations ont souligné la nécessité d'une indépendance totale de la fonction d'évaluation et de son personnel, y compris au niveau décentralisé, et se sont félicitées du fait que les spécialistes de l'évaluation détermineraient si les activités sont des exercices d'évaluation couverts par la politique. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a convenu que l'indépendance du Bureau d'évaluation était son principal atout.

87. Les délégations ont demandé à l'UNICEF d'élaborer des plans d'évaluation pluriannuels, ce qui permettrait de donner la priorité aux questions les plus importantes, de les traiter en temps voulu et de préciser à l'avance les besoins en ressources. Elles ont demandé comment intégrer systématiquement les évaluations d'impact afin que l'organisation et la communauté mondiale puissent tirer des enseignements ciblés sur des questions clés. Elles ont également exhorté l'UNICEF à garder à l'esprit la facilité d'utilisation lors de l'élargissement de la gamme des produits d'évaluation et à continuer à mettre l'accent sur la production de résultats d'évaluation susceptibles d'alimenter directement la prise de décision stratégique, tant au niveau de la programmation que du travail sur le terrain. Le Directeur de

l'évaluation a noté que la politique de l'UNICEF comportait déjà une stratégie d'évaluation d'impact qui abordait la question de l'évaluation systématique et a convenu de tenir compte des observations reçues et de continuer à peaufiner la politique en suivant une approche progressive.

88. De nombreuses délégations ont instamment prié l'UNICEF d'atteindre l'objectif de financement de 1 % et lui ont demandé de fournir des informations sur la manière d'y parvenir, soit dans la version finale de la politique, soit dans les lignes directrices de mise en œuvre. En réponse, La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a réaffirmé sa détermination à atteindre l'objectif de 1 % de manière optimale et qualitative. Elle a reconnu une certaine imprévisibilité des ressources humaines en raison d'un manque de financement de base et a souligné l'importance des ressources de base pour accroître les investissements et la dotation en personnel dans le domaine de l'évaluation.

89. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de dresser des bilans périodiques des progrès et des difficultés, et l'importance de réexaminer les évaluations afin d'en déterminer l'impact et les enseignements. Le Directeur de l'évaluation a déclaré que l'UNICEF devait évaluer de manière cohérente les questions les plus importantes d'un point de vue stratégique pour l'organisation, sans nécessairement augmenter le nombre d'évaluations par an, mais en veillant à ce que les bonnes évaluations examinent les bons sujets au bon moment.

## **I. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration**

### **Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2022**

90. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport annuel 2022 du Bureau de l'audit interne et des investigations ([E/ICEF/2023/AB/L.4](#)), lequel était accompagné d'un additif détaillant les affaires classées en 2022 ([E/ICEF/2023/AB/L.4/Add.1](#)). Il a également brièvement résumé les priorités stratégiques du Bureau pour 2023. La Présidence du Comité consultatif pour les questions d'audit a ensuite commenté les conclusions du rapport annuel du Comité pour l'année 2022. Après cela, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel de 2022 du Bureau de l'audit interne et des investigations ([E/ICEF/2023/AB/L.5](#)), puis le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières en a présenté un aperçu.

91. De nombreuses délégations ont félicité le Bureau de l'audit interne et des investigations pour son rapport annuel et ont souligné l'importance de fonctions de contrôle fortes et indépendantes. Plusieurs délégations ont fait état de l'augmentation du nombre d'enquêtes et ont encouragé l'administration de l'UNICEF à mobiliser des ressources appropriées pour y faire face.

92. Un certain nombre de délégations ont invité l'UNICEF à réfléchir aux lacunes et aux insuffisances et à y remédier. Un groupe de délégations a demandé que le rapport annuel contienne davantage d'analyses, notamment une vue d'ensemble des questions structurelles, des tendances et des enquêtes proactives dans les domaines à haut risque. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations s'est engagé à améliorer le rapport à la lumière des commentaires reçus, dans le respect des règles de confidentialité, et a invité les membres du Conseil intéressés à lire les rapports d'audit individuels pour obtenir des informations plus détaillées.

93. S'agissant du rapport annuel du Bureau, une délégation s'est félicitée de la priorité accordée aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de son inclusion explicite dans la feuille de route stratégique de l'année prochaine. Elle a souhaité obtenir de plus amples informations sur les approches conjointes que l'UNICEF entendait adopter sur les questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Une autre délégation a noté une augmentation des signalements de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant le personnel des partenaires de réalisation et s'est déclarée favorable à une analyse plus approfondie de cette question. Elle a également demandé quels changements l'UNICEF apportait à son programme de formation des partenaires de réalisation pour les sensibiliser à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a énuméré les facteurs qui ont contribué à l'augmentation du nombre de rapports, notamment une confiance, une aisance et une assurance accrues à l'égard des rapports, une confiance accrue dans les processus d'enquête et d'arbitrage, et des campagnes de sensibilisation.

94. Plusieurs délégations ont salué la réponse de l'administration et les recommandations de suivi. Un groupe de délégations s'est félicité en particulier que l'administration ait reconnu que la coordination des subventions pouvait être améliorée, y compris la communication avec les donateurs et donatrices.

95. De nombreuses délégations ont formulé des observations sur la dotation en personnel, exprimant l'espoir qu'elle serait maintenue à un niveau adéquat, avec des ressources et un contrôle suffisants pour faire face à l'augmentation du nombre de cas. En réponse, le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a souligné l'importance de cette question pour l'administration et a confirmé l'engagement de la direction à veiller à ce que le Bureau de l'audit interne et des investigations dispose des ressources nécessaires. Il a ajouté que l'administration de l'UNICEF continuerait à coopérer avec le Bureau sur sa proposition de budgétiser les coûts non liés au personnel de manière plus systématique.

96. De nombreuses délégations ont remercié le Comité consultatif pour les questions d'audit pour son rapport annuel et ses recommandations judicieuses. Un groupe de délégations a indiqué qu'il partageait les préoccupations du Comité concernant le Comité de direction chargé de la question des risques, qui ne s'est pas réuni en 2022 ; les rapports organisationnels annuels sur les risques, qui n'ont pas été préparés ; et les déclarations relatives à l'appétence pour le risque, qui n'ont pas été finalisées. Le groupe a souligné la nécessité d'une approche systématique et transparente de la gestion des risques pour accompagner l'augmentation de l'échelle, de la portée et de la complexité des opérations de l'UNICEF et l'évolution du contexte. Une délégation a accueilli avec satisfaction la nomination d'un responsable du contrôle des risques au sein du Bureau de la Directrice générale et a suggéré des échanges périodiques entre le responsable du contrôle des risques et le Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont demandé des comptes rendus réguliers sur l'état d'avancement des travaux. En réponse, le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que le responsable du contrôle des risques allait améliorer le cadre de gestion du risque et élaborer une feuille de route pluriannuelle. Il a fait état des mesures prises pour améliorer la couverture et a assuré les délégations que les travaux sur la gestion globale des risques étaient en cours et que les progrès allaient bon train.

97. Un groupe de délégations a fait part des recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant l'indépendance des fonctions de contrôle au sein de l'UNICEF et a encouragé l'organisation à les suivre. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que de nombreuses

recommandations avaient été mises en œuvre ou faisaient l'objet d'une attention permanente. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a renvoyé les délégations à l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration que menait le Corps commun d'inspection, et a expliqué que les résultats de cet exercice guideraient la mise à jour nécessaire de la Charte du Comité consultatif pour les questions d'audit, notamment en ce qui concerne la présentation de rapports directement au Conseil d'administration.

98. Un groupe de délégations a pris note que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait observé une augmentation progressive, entre 2017 et 2022, de la proportion de conclusions de rapports d'audit ayant reçu des conclusions globalement satisfaisantes (jusqu'à 100 % en 2021). Il a évoqué la possibilité que les opinions des auditeurs soient surévaluées, en particulier dans les contextes à haut risque. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a mis en garde contre la tentation de tirer des conclusions et de dégager des tendances sur la base des résultats de quelques années, et a déclaré que le Bureau réévaluait constamment la manière dont il présentait les évaluations, avec un certain degré de subjectivité et d'objectivité, et a promis de prendre note des commentaires relatifs aux notations au cours de l'année à venir.

99. Un groupe de délégations a noté que le Comité consultatif pour les questions d'audit n'avait pas été en mesure d'exprimer une opinion sur l'adéquation de l'étendue de l'audit interne, étant donné que le projet de plan de travail de l'audit interne ne faisait pas état de brèches dans la couverture de l'assurance. Le groupe a indiqué que les informations sur les brèches dans la couverture d'assurance apportaient une valeur ajoutée et pouvaient indiquer si le Bureau disposait de ressources suffisantes. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a convenu que le sujet était extrêmement important. Il a décrit le processus d'évaluation des risques d'audit du Bureau et a estimé que le rôle du Bureau était de garantir une garantie adéquate pour répondre à la tolérance au risque déterminée par l'organisation.

100. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/13 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **J. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration**

101. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport (E/ICEF/2023/16), puis le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/17).

102. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer sa culture fondée sur la déontologie et les valeurs et sa fonction de déontologie indépendante. Les délégations ont pris acte de l'augmentation des services de déontologie fournis par le Bureau de la déontologie en 2022, et ont salué les efforts systématiques du Bureau pour renforcer sa fonction de formation et adopter une approche plus stratégique, proactive et adaptée aux besoins en matière de formation.

103. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de fournir au Bureau de la déontologie des ressources financières et humaines suffisantes, durables et à long terme, et ont reconnu la capacité du Bureau à fournir des services de manière efficace malgré les circonstances actuelles. Les délégations ont affirmé que les nouveaux postes approuvés par l'administration étaient un bon début, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Les délégations ont encouragé la poursuite de la collaboration avec

d'autres organisations multilatérales, afin de soutenir une approche harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies. En outre, les délégations ont encouragé l'UNICEF à mettre en place une formation et un renforcement des capacités de gestion plus structurés et se sont enquis des meilleures pratiques en matière de protection des lanceurs d'alerte. Une délégation a demandé si l'UNICEF prenait des mesures spécifiques pour promouvoir une culture de la sécurité psychologique sur le lieu de travail.

104. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a souligné que la protection des lanceurs d'alerte, la sécurité psychologique et la protection contre les représailles étaient des priorités pour l'UNICEF et que le Bureau de la déontologie partageait ces mandats avec d'autres bureaux et divisions. La résolution des problèmes dans ces domaines pourrait passer par l'examen des lacunes en matière d'information (manque d'informations quant à qui s'adresser et à quel moment) ; en matière d'écoute (perception d'un manque de suivi lorsque le personnel soulève des problèmes) ; et en matière de protection (absence d'une couverture et d'une protection suffisante du personnel dans le cadre des politiques et des pratiques). Il a expliqué comment le Bureau de la déontologie continuait à combler ces lacunes à travers diverses initiatives transversales et multidimensionnelles, en collaboration avec d'autres bureaux et divisions.

105. Le Directeur de la Division des ressources humaines a insisté sur l'importance de favoriser la confiance, le respect et la bienveillance. Il a réitéré l'engagement de l'UNICEF à fournir des ressources et des capacités adéquates aux bureaux indépendants de l'organisation. Il a par ailleurs ajouté que la limitation des ressources de base posait des difficultés et s'est félicité de l'engagement pris par certains États Membres de fournir davantage de ressources de base à l'UNICEF pour soutenir les bureaux indépendants.

106. Reconnaissant le caractère provisoire des ressources fournies au Bureau de la déontologie en 2022 et 2023, le Directeur de la Division des ressources humaines a souligné l'importance de fournir des ressources durables. Il a ajouté que l'UNICEF réexaminerait la situation l'année prochaine lors de l'examen à mi-parcours et envisagerait de fournir des ressources additionnelles au Bureau de la déontologie.

107. Une délégation a demandé combien de temps il faudrait à l'UNICEF pour renforcer les capacités déontologiques de l'ensemble du personnel. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a souligné l'importance du partage des responsabilités et a déclaré que l'organisation s'efforcerait de parvenir à des valeurs universellement partagées aussi longtemps que nécessaire. Il a ajouté que l'UNICEF mettait l'accent sur les lieux qui présentaient le plus de problèmes et de risques pour les individus et l'organisation sur le plan de la déontologie.

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/14 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **K. Évaluation préliminaire de la mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale et réponse orale de l'administration**

109. Le Chef adjoint aux questions d'environnement, de société et de gouvernance de KPMG Islands Group, partenaire chargé des questions d'environnement, de société et de gouvernance, a présenté l'évaluation préliminaire, puis le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a donné la réponse orale de l'administration.

110. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour la bonne mise en œuvre de l'instrument jusqu'à présent et pour son engagement en faveur d'examen impartiaux

et d'une prise de décision fondée sur des données probantes. Les délégations ont remercié KPMG pour la qualité du rapport. Une délégation a demandé comment KPMG avait déterminé l'efficacité de l'instrument s'il n'avait pas été en mesure de déterminer le montant des ressources financières additionnelles que l'UNICEF avait reçues du fait de ses activités. Tout en reconnaissant que certains chiffres étaient des projections, le partenaire a expliqué que son évaluation avait cherché à établir des liens entre les fonds déployés et leurs effets, en examinant les recettes issues des annonces de contribution, les projections pour les cinq prochaines années et les affectations par canal de collecte de fonds, et en étudiant les retours sur investissement antérieurs.

111. Une délégation a fait observer l'impossibilité de mesurer l'impact de l'instrument dans la mesure où ce dernier n'est pas encore pleinement opérationnel. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation de procéder à une évaluation plus approfondie lorsque toutes les données pertinentes seraient disponibles. Le partenaire a répondu qu'au regard de l'objectif visé par l'instrument, de son évaluation et de ses consultations avec les principales parties prenantes, l'instrument s'était avéré bénéfique et progressait dans la bonne direction, et que les risques associés étaient bien gérés.

112. De nombreuses délégations se sont interrogées sur les perspectives d'avenir et ont demandé si l'UNICEF prévoyait de continuer à utiliser l'instrument actuel ou un autre instrument similaire. Une délégation a rappelé qu'il était important que toute émission future de titres de créance soit autorisée par l'Assemblée générale et que des structures de gouvernance appropriées soient mises en place. Une autre délégation a indiqué qu'il était souhaitable qu'à l'avenir, l'obligation relative au taux d'intérêt ne soit pas imposée aux bureaux de pays. En réponse, le Contrôleur a expliqué que les remboursements et les intérêts étaient effectués sur la base d'une mise en commun parce que le degré de maturité de la collecte de fonds différait d'un pays à l'autre.

113. Le Contrôleur a déclaré que l'instrument créerait probablement un précédent en termes de financement du développement et a reconnu que les anciens modèles de financement ne permettraient pas à l'UNICEF d'atteindre les objectifs de développement durable centrés sur l'enfant. Quant à savoir si cet instrument serait réutilisé, le Contrôleur a souligné qu'il s'agissait d'un projet pilote et que toute décision visant à l'intégrer dans les activités de l'UNICEF serait prise de manière collective. Il a ajouté que des évaluations étaient en cours pour déterminer si les recettes cumulées sur ces marchés augmentaient, ce qui confirmerait l'efficacité de l'instrument. Il a convenu qu'une évaluation d'impact complète serait nécessaire à la fin de son mandat.

114. Se réjouissant de la poursuite des travaux sur le cadre d'investissement centré sur l'enfant, les délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer à travailler sur des modes de financement novateurs pour le plus grand bénéfice des enfants.

## **L. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement**

115. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a fait le point sur la mise en œuvre par l'UNICEF de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

116. De multiples délégations se sont félicitées des progrès réalisés en matière de cohérence, de coopération et d'action collective à l'échelle des pays et ont souligné le rôle essentiel des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations



humanitaires, ainsi que l'importance du soutien apporté par l'UNICEF à la direction des coordonnateurs résidents. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre d'application du principe de responsabilité pour la gestion renouvelé et ont encouragé le système des Nations Unies pour le développement à réduire les chevauchements d'activités et à créer des synergies. Elles se sont interrogées sur l'alignement des descriptifs de programme de pays sur les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, sur les évaluations des performances et sur la sélection des membres des équipes de pays des Nations Unies. En réponse, la Directrice de la Division des partenariats publics a réitéré le soutien de l'UNICEF à la direction du système redynamisé de coordonnateurs résidents et sa volonté d'adhérer aux dispositions du cadre d'application du principe de responsabilité à l'égard de la gestion.

117. De nombreuses délégations ont pris acte des résultats substantiels, mais ont demandé ce qui pouvait être fait pour garantir que des données probantes soient collectées et communiquées, et que la coordination, loin d'être un simple ajout, soit pleinement intégrée dans les procédures opérationnelles. Une délégation a souligné l'importance de la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le contexte de l'après-pandémie et a insisté sur le fait que les États en développement devaient s'engager davantage en matière de coopération. La délégation a invité les Nations Unies à faire preuve de plus de complémentarité et de cohérence afin d'éviter les chevauchements et a demandé quelles étaient les principales difficultés rencontrées sur le terrain en termes de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. En réponse, la Directrice de la Division des Partenariats Publics a indiqué que le Plan-cadre de coopération était essentiel pour soutenir les synergies et réduire les doubles emplois. Pour elle, le travail en commun est devenu la nouvelle norme. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a évoqué le rôle essentiel joué par les équipes de pays des Nations Unies dès le début d'une situation d'urgence pour comprendre la situation sur le terrain, établir une communication interne et une bonne collaboration, et faire valoir la proposition de valeur des Nations Unies.

118. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/15 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

#### **M. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022**

119. Après une introduction par la Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2023/AB/L.3](#)).

120. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour son excellente présentation et se sont félicitées des résultats, en particulier des contributions des comités nationaux pour l'UNICEF et du travail des bureaux de pays de l'UNICEF en matière de collecte de fonds dans le secteur privé. Les délégations ont reconnu l'augmentation significative des fonds apportés par le secteur privé. Elles ont également préconisé de poursuivre les efforts pour lever des fonds auprès d'entreprises financièrement solides et ont accueilli favorablement les futurs échanges sur les instruments de financement novateurs. En réponse, La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a exprimé sa gratitude pour l'intérêt porté aux modes de financement innovants et a détaillé leur rôle dans l'amélioration des résultats pour les enfants. Elle a donné un exemple de préfinancement réussi avec des producteurs d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et a reconnu le rôle des garants et des gestionnaires



de risques dans la création de multiples partenariats innovants, notamment avec des institutions financières internationales.

121. Une délégation a exprimé le souhait d'en savoir plus sur l'étude de faisabilité d'un mécanisme conjoint de financement du secteur privé. Une autre délégation s'est inquiétée de la diminution de la part des fonds flexibles. Une délégation a demandé à l'UNICEF de renforcer sa collaboration avec le secteur privé et les investisseurs afin de tirer parti des investissements externes et privés en faveur des droits et de l'autonomisation des enfants. En réponse, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats a expliqué comment l'UNICEF envisageait d'élargir la portée des partenariats, tout en reconnaissant les risques qu'une telle action pouvait comporter compte tenu de la complexité de l'approche. Elle a expliqué comment l'UNICEF parvenait à rendre les dons plus flexibles en amorçant un dialogue avec les donateurs sur l'importance d'un financement flexible pour l'équité. En réponse à une question sur la gestion des monnaies locales et des taux de change, la Directrice a rappelé que l'UNICEF disposait d'un modèle décentralisé et structurellement diversifié qui lui permettait de gérer les périodes de difficultés économiques.

122. Une délégation a demandé comment l'UNICEF continuerait à investir dans les activités de collecte de fonds menées par les bureaux de pays. En réponse, la Directrice a indiqué que tous les bureaux nationaux n'étaient pas en mesure de mener des opérations de collecte de fonds et qu'il était nécessaire de réaliser des économies d'échelle. Elle a reconnu qu'il s'agissait néanmoins d'un espace prometteur qui nécessiterait des approches sur mesure et du temps pour mûrir.

123. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a mis en exergue certains des résultats contenus dans le rapport, notant que ceux-ci ont été obtenus en dépit d'une concurrence féroce pour les ressources. Il a mis en lumière des activités et des initiatives clés, telles que des changements de politique qui ont profité aux enfants dans 24 pays. Il s'est félicité des efforts supplémentaires de réduction des coûts opérationnels et administratifs visant à libérer davantage de ressources de base pour les programmes de pays.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/16 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe).

## **N. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF**

125. Le Président a salué le dévouement sans faille du personnel de l'UNICEF à l'égard du mandat de l'organisation. Il a reconnu la pression physique et psychologique que représente le fait de servir le mandat de l'UNICEF avec un tel engagement et a rappelé certaines des structures de soutien existantes. Il a insisté sur la nécessité de centrer les décisions sur les personnes, y compris celles liées aux processus de changement au siège et sur le terrain.

126. Le Président a insisté sur la tolérance zéro de l'organisation à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'abus d'autorité, et s'est dit préoccupé par les craintes persistantes de représailles exprimées par le personnel de certains bureaux.

127. Le Président s'est félicité de la nouvelle stratégie OneHR et a exprimé l'espoir qu'elle serve de catalyseur pour repenser certains processus en matière de ressources humaines. Il a ajouté que des domaines clés tels que le recrutement, le déroulement des carrières, la mobilité et la rotation et le devoir de protection nécessitaient toujours un examen critique et une nouvelle réflexion.

128. Le Président a souligné combien il était important que les États Membres soutiennent les demandes clés de la Commission de la fonction publique internationale visant à rendre les conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan national plus équitables et à mieux tenir compte de l'évolution du monde du travail. Pour terminer, il a souligné à quel point l'Association mondiale du personnel était fière de l'image de marque de l'UNICEF.

129. Un groupe de délégations a salué les résultats et les efforts de l'équipe de direction de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF et des représentants de l'Association du personnel dans la mise en place d'un environnement de travail sûr et favorable, avec une culture qui encourage les gens à s'exprimer. Conscient que la création d'une telle culture exigeait des efforts bien coordonnés de la part de l'ensemble du système, le groupe s'est engagé à continuer de soutenir l'ensemble du personnel de l'UNICEF.

## **O. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2023**

130. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2023.

## **P. Adoption des projets de décision**

131. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2023/6 à 2023/16 (voir annexe). La décision 2023/8 a été formellement adoptée au titre du point 6 a) de l'ordre du jour.

## **Q. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration**

132. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2022 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à cinq équipes qui incarnaient ce que l'UNICEF avait de meilleur à offrir.

133. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a remercié les délégations pour cette semaine productive et a remercié la Présidente du Conseil d'administration pour son rôle d'orientation et de direction. Elle a remercié l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Bureau pour leur soutien et leur engagement, et a salué le travail du Bureau du Secrétaire du Conseil, du Secrétariat des Nations Unies et du personnel de l'UNICEF qui s'est joint à la réunion. Elle s'est réjouie des occasions à venir d'intensifier les activités de plaidoyer et a félicité tous les sympathisants de l'UNICEF pour leurs contributions financières qui ont permis à l'organisation d'atteindre un niveau de recettes sans précédent en 2022. Elle a salué le travail des comités nationaux pour l'UNICEF et s'est réjouie à l'idée d'accélérer les progrès sur les objectifs de développement durable et de créer un changement durable et positif pour les enfants.

134. Pour conclure, la Présidente a félicité ses collègues et les délégations pour la qualité des discussions et des délibérations. Elle a mis l'accent sur le processus collaboratif qui a conduit à l'adoption par consensus de 11 décisions qui transcendaient les activités de l'UNICEF et a exprimé sa gratitude aux différentes parties qui ont joué un rôle dans leur adoption, y compris les facilitateurs et

facilitatrices des projets de décision, les points focaux techniques et les autres membres du Bureau. Elle a remercié tout particulièrement la Directrice générale et son équipe de direction pour avoir favorisé de véritables conversations, et a fait l'éloge du dévouement et de l'excellence de l'administration de l'UNICEF. Elle a remercié le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration avant de féliciter les lauréats des prix 2023 de l'UNICEF pour les équipes du personnel. Elle a clôturé la session annuelle en partageant une ode à l'UNICEF.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023

2023/6

#### Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022 ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; de la présentation des fonctions et des organes de contrôle indépendants de l'UNICEF ; et du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;
2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;
3. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux quatre recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner.

*Session annuelle  
16 juin 2023*

2023/7

#### Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2023/14](#)) ;
2. *Invite* l'UNICEF à intensifier ses activités d'adaptation aux particularités locales afin d'établir des partenariats locaux solides et équitables dans le plein respect des principes humanitaires et conformément aux principes directeurs des Nations Unies concernant l'aide humanitaire, couvrant la fourniture de financements de qualité, le renforcement systémique des capacités, la participation véritable des acteurs locaux concernés à la coordination et à la prise de décisions dans le domaine humanitaire, et la prise de mesures, s'il y a lieu, en vue d'une plus grande gestion des risques, dans le cadre d'une réponse coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies ;
3. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte oralement de son action humanitaire lors de sa deuxième session ordinaire à partir de 2023 et par la suite de lui en rendre compte lors de chacune de ses sessions ;
4. *Demande également* à l'UNICEF de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen de son action humanitaire à la première session ordinaire de 2024, y compris sur les progrès accomplis dans les activités d'adaptation aux particularités locales.

*Session annuelle  
16 juin 2023*

## 2023/8

### Descriptifs de programme de pays

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour le Chili (E/ICEF/2023/P/L.16), y compris son budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 mars au 10 avril 2023 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays pour le Chili (E/ICEF/2023/P/L.16), y compris son budget indicatif global.

*Session annuelle*  
15 juin 2023

## 2023/9

### Prorogation de programmes de pays en cours

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations pour deux mois des programmes de pays pour le Cambodge et les Philippines, et de la prorogation pour un an du programme de pays pour la Namibie, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2023/P/L.17 ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2023/P/L.17.

*Session annuelle*  
16 juin 2023

## 2023/10

### Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de l'exposé fourni par l'UNICEF sur les progrès réalisés en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ;

2. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2024, pour décision, un exposé sur la façon dont l'organisation prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles ;

3. *Note avec satisfaction*, en rappelant sa décision 2022/6, les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts dans l'ensemble du système pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, selon le principe de « tolérance zéro envers l'inaction », en veillant notamment à ce que les mesures requises mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de continuer de promouvoir une culture institutionnelle de l'inclusion et du respect dans laquelle

tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels et disposent des moyens de le faire ;

5. *Encourage* l'UNICEF, à cet égard, à continuer de lui rendre compte de tous les cas en toute transparence et responsabilité et de veiller à ce que les mécanismes de signalement soient sûrs, inclusifs et centrés sur les personnes victimes ou rescapées et à renforcer son action pour protéger contre les représailles les personnes qui signalent de tels cas ;

6. *Encourage également* l'UNICEF à continuer d'œuvrer à l'harmonisation des modalités de communication de l'information entre organismes et lui demande d'élaborer, pour les futurs rapports qui lui seront soumis sur la question, un modèle de rapport permettant de mieux suivre à l'aide d'indicateurs les progrès réalisés d'une année sur l'autre, de mieux comparer les rapports et de continuer d'acquérir une meilleure compréhension stratégique des résultats, de l'impact et des changements de culture institutionnelle obtenus grâce à ses travaux et activités ;

7. *Encourage en outre* l'UNICEF à intensifier ses efforts de collaboration à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination, la communication de l'information et la transparence et à collaborer efficacement avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial afin de tirer le meilleur parti des enseignements et des meilleures pratiques de l'ensemble du système ;

8. *Se félicite* que ClearCheck continue d'être utilisé et invite l'UNICEF à examiner comment cet outil et le système de divulgation des fautes professionnelles pourraient être utilisés en complément l'un de l'autre afin d'améliorer encore la vérification des antécédents et à lui faire rapport à ce sujet ;

9. *Encourage* l'UNICEF à envisager d'expérimenter le système de divulgation des fautes professionnelles et à rendre compte de tous les résultats selon les modalités existantes de communication de l'information ;

10. *Prend acte avec satisfaction* de l'action menée par l'UNICEF pour estimer les risques en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, pour collaborer avec les partenaires de réalisation afin d'évaluer et de renforcer leur capacité à mettre en place des garanties adéquates en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour assurer la prise en charge et l'accompagnement auxquels ont droit les personnes victimes ou rescapées conformément au Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

*Session annuelle  
16 juin 2023*

## **2023/11**

### **Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur les progrès accomplis pour que sa culture institutionnelle soit davantage axée sur des valeurs et plus inclusive ;

2. *Se félicite* de l'utilisation d'une démarche fondée sur les faits et guidée par les données à cet égard et encourage l'UNICEF à concentrer ses mesures sur les problèmes persistants, notamment en consacrant suffisamment de temps à la culture institutionnelle et aux questions de diversité, d'équité et d'inclusion, en accentuant le rythme et la visibilité des progrès accomplis dans les mesures prises par l'UNICEF, et en améliorant la sécurité psychologique et la confiance ;

3. *Félicite* l'UNICEF d'avoir publié son premier rapport sur les cessations de service, constate avec inquiétude que les femmes représentent une part disproportionnée des personnes ayant démissionné au cours de la période considérée, et recommande à l'UNICEF de continuer à prendre des mesures pour remédier à cette situation ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2024, en tant que question appelant une décision, un point sur la manière dont l'organisation améliore la culture institutionnelle et sur les mesures prises pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, y compris le racisme et la discrimination raciale, et pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion ;

5. *Prie également* l'UNICEF de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres au sein de son personnel, et de lui rendre compte des mesures prises à cet égard dans le cadre des rapports habituels ;

6. *Encourage* l'UNICEF à renforcer de manière plus systématique les capacités du personnel exerçant des fonctions d'encadrement, notamment les compétences en matière de gestion des personnes, afin d'aider les cadres à mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'organisation et à mieux montrer l'exemple à l'ensemble du personnel.

*Session annuelle*  
*16 juin 2023*

## **2023/12**

### **Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2023/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/19) ;

2. *Encourage* l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires à la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation, notamment par la mise en œuvre rapide des mesures proposées dans la réponse de l'administration ;

3. *Recommande* à l'UNICEF d'inclure dans la version révisée de la politique d'évaluation une évaluation en temps utile des modifications apportées à la mise en place de la fonction d'évaluation aux niveaux national et régional, telles qu'elles ont été proposées, et de déterminer si ces modifications ont permis de garantir pleinement l'indépendance du personnel chargé de l'évaluation ;

4. *Prend note avec une profonde préoccupation* de la forte diminution des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,59 % du total des dépenses au titre des programmes en 2022, ce qui compromet l'objectif de 1 % ;

5. *Se félicite* que la fonction d'évaluation continue de mettre l'accent sur les évaluations au niveau des réalisations et de l'impact ainsi que sur le renforcement des capacités nationales d'évaluation, et encourage l'UNICEF à veiller à ce que ces types d'évaluations et d'initiatives s'inscrivent dans la politique d'évaluation révisée et à ce que les travaux et initiatives dans ces domaines se poursuivent ;

6. *Invite* l'UNICEF à s'efforcer d'associer de manière substantielle les pays de programme à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la fonction d'évaluation et des évaluations a posteriori correspondantes au niveau des pays, selon qu'il convient, notamment par des plans d'action ;



7. *Constate avec préoccupation* que la mesure dans laquelle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été intégrées de manière significative dans le champ de l'analyse a diminué, de même que la performance globale de l'UNICEF dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, et invite instamment l'UNICEF à redoubler d'efforts sur ces questions dans le cadre de ses évaluations ;

8. *Prend note* de l'Évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), de son résumé (E/ICEF/2023/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/21) ;

9. *Reconnait* le rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans l'effort mondial de distribution de vaccins contre la COVID-19, ainsi que sa vaste contribution à la riposte sanitaire mondiale face à la pandémie, au-delà de la distribution des vaccins ;

10. *Prend note avec satisfaction* de l'achèvement du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 et de son entrée en phase de transition ainsi que du rôle essentiel joué par l'UNICEF dans l'intensification des efforts de relèvement après la pandémie, dans le cadre de son mandat, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des mères ;

11. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2024, de l'application des recommandations issues de l'évaluation ainsi que des efforts de transition et de relèvement après la pandémie qu'il met actuellement en œuvre, notamment en ce qui concerne les points suivants :

a) Quels sont les enseignements et bonnes pratiques tirés des travaux du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19, et comment feront-ils mis au service de l'intensification des efforts de relèvement et de la préparation aux urgences de santé publique ?

b) Quelles sont les mesures urgentes prises par l'UNICEF pour accélérer les progrès en matière de survie et de santé de la mère et de l'enfant et pour atteindre les cibles sanitaires correspondantes des objectifs de développement durable, conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ?

c) Quelle aide est apportée aux pays par l'UNICEF pour que les améliorations apportées au système de santé grâce aux sommes investies pour lutter contre la COVID-19 soient pleinement exploitées et maintenues afin de renforcer les capacités de soins de santé primaires nécessaires pour accélérer les efforts de relèvement, et de mieux détecter et prévenir les futures menaces de pandémie et y répondre ?

*Session annuelle  
16 juin 2023*

## **2023/13**

### **Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/AB/L.4), de son additif (E/ICEF/2023/AB/L.4/Add.1) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/AB/L.5), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2022, et accueille avec satisfaction l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

2. *Exprime* son soutien constant au Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et réaffirme l'importance pour le Bureau d'être pleinement indépendant et d'avoir directement accès à lui ;

3. *Félicite* l'UNICEF de son taux élevé d'exécution des recommandations d'audit et l'encourage à continuer de mettre l'accent sur l'exécution et le classement rapides des recommandations ;

4. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/21, redit l'importance de la pleine indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, et réaffirme la pratique actuelle, selon laquelle le Bureau doit se conformer aux normes du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête ;

5. *Rappelle également* sa décision 2022/15 et demande à l'UNICEF d'affecter suffisamment de ressources humaines et budgétaires aux fonctions d'audit et d'investigation ;

6. *Demande* que le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF organise chaque année une séance d'information à huis clos à son intention afin de lui présenter le plan de travail annuel, l'évaluation consolidée des risques et toute nouvelle information ou préoccupation en ce qui concerne le budget et les effectifs ;

7. *Rappelle* ses décisions 2022/15 et 2022/21 sur l'organisation plus régulière, avec le Bureau de l'audit interne et des investigations, de séances d'information à huis clos sur les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle, les constatations des auditeurs et l'état d'avancement des investigations, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

8. *Demande* au Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF d'améliorer encore son rapport annuel en y faisant figurer une analyse approfondie des constatations et en présentant un panorama des questions et tendances stratégiques et systémiques, et encourage le Bureau à continuer de développer son approche proactive dans les domaines à haut risque qui sont les plus exposés au risque de fraude, de corruption et autres actes répréhensibles et à décrire ces activités dans son rapport annuel ;

9. *Demande également* au Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit de lui présenter son rapport annuel et ses principales considérations à la session annuelle ;

10. *Encourage* l'administration de l'UNICEF à assurer une meilleure représentation géographique et à continuer de veiller à ce que la représentation des femmes et des hommes au sein du Comité soit équilibrée ;

11. *Rappelle* sa décision 2022/21 sur l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, demande à l'UNICEF de lui rendre compte par écrit, à sa deuxième session ordinaire de 2023, de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans ladite auto-évaluation, et demande également à l'UNICEF, lorsqu'une recommandation n'a pas été pleinement appliquée ou acceptée par l'administration, d'en expliquer les raisons ;

12. *Prie* l'UNICEF d'inscrire à l'ordre du jour, en tant que question appelant une décision à la première session ordinaire de 2024, un point sur l'élaboration d'un système global de gestion du risque institutionnel, y compris un point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations de l'audit interne de la gestion du

risque institutionnel et l'évaluation initiale du système de gestion des risques de l'UNICEF par le responsable du contrôle des risques.

*Session annuelle*  
*16 juin 2023*

#### **2023/14**

#### **Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/16) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/17) ;

2. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/14 et demande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau de la déontologie puisse s'acquitter correctement de son mandat, de manière durable, en lui fournissant des ressources humaines et budgétaires suffisantes, sur la base de l'évaluation des besoins.

*Session annuelle*  
*16 juin 2023*

#### **2023/15**

#### **Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec intérêt* le point fait par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et des mandats connexes sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Se félicite* de l'engagement de l'UNICEF en faveur du repositionnement du système de développement des Nations Unies et encourage l'UNICEF à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres entités du système de développement des Nations Unies, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) dans le pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, besoins et plans nationaux ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/16 et demande à l'UNICEF de continuer à appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4, et à soutenir les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

4. *Invite* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité, prend note du caractère évolutif de ce cadre, et invite l'organisation à partager son expérience de la mise en œuvre du cadre à tous les niveaux ;

5. *Se félicite* que, conformément à la décision 2022/16, le point comprenne des informations émanant des pays et des régions sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et demande à l'UNICEF de continuer à faire figurer ces informations dans ses rapports ;

6. *Prie* l'UNICEF de présenter chaque année un rapport sur la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies, en annexe à la note d'information sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* l'UNICEF de continuer à poursuivre l'harmonisation interinstitutions des rapports sur les efforts déployés par chaque entité et sur les résultats du repositionnement du système de développement des Nations Unies, y compris l'amélioration de l'exécution des programmes de développement au niveau national ;

8. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2022/16 et demande à l'UNICEF de renforcer la collaboration en matière d'analyse commune, d'évaluation des besoins, de planification (notamment des résultats collectifs) et d'exécution des programmes, et de lui en rendre compte dans le cadre des mécanismes existants ;

9. *Demande* à l'UNICEF de continuer à lui rendre compte chaque année des efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et de continuer à inscrire ce point à l'ordre du jour en tant que question appelant une décision à la session annuelle.

*Session annuelle*  
*16 juin 2023*

## **2023/16**

### **Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022**

#### *Le Conseil d'administration*

1. Accueille avec intérêt le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022 sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé (E/ICEF/2023/AB/L.3), et félicite l'UNICEF et les comités nationaux pour l'UNICEF des bons résultats obtenus en ce qui concerne les principales sources de revenus provenant du secteur privé ;

2. Prend note du fait que les recettes figurant dans ce rapport sont soumises à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif ;

3. Encourage l'UNICEF à continuer de collaborer avec le secteur privé et à rendre compte de manière plus détaillée des nouveaux modes de financement, y compris des stratégies de gestion des risques, dans les rapports qu'il est tenu de lui présenter.

*Session annuelle*  
*16 juin 2023*